

Installation sanitaire \$ 8.00

Bâtiments accessoires (garage, hangar, etc.) \$ 5.00

Permis de transport d'un bâtiment

- a) plus de douze (12) pieds de large, (avec escorte) \$ 50.00
- b) douze (12) pieds et moins (sans escorte) \$ 20.00
- c) tous les frais occasionnés à la Municipalité pour faciliter le déménagement d'un édifice sont à la charge du requérant.

5.3.2 Commerces, industries, institutions

Permis principal pour les premiers cinq mille (5,000) pieds carrés de superficie de plancher au sol \$ 50.00

Pour chaque cent (100) pieds carrés additionnels de superficie de plancher \$ 1.00

Réparations, transformations, rajouts

N'excédant pas \$ 5,000.00 \$ 20.00

Pour chaque \$ 1,000.00 additionnels \$ 2.00

Maximum total \$120.00

Démolition \$ 10.00

Piscine \$ 25.00

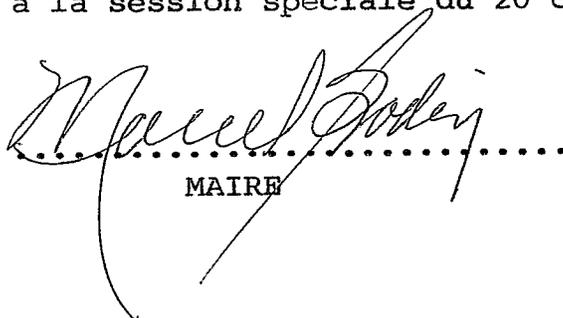
Bâtiments accessoires \$ 15.00

Permis de transport d'un bâtiment \$ 50.00

5.3.3 Bâtiments pour fins agricoles Gratuit

5.3.4 Les réparations ordinaires à l'entretien et n'excédant pas \$ 500.00 peuvent être effectuées sans le permis de construction. Ces réparations ne comprennent toutefois pas l'enlèvement ou la construction de murs, cloisons, portions de murs ou de cloisons, l'enlèvement ou le sectionnement de poutres, solives, ou autres supports, enlèvement, déplacement ou blocage d'escaliers, sorties ou fenêtres, ou tout changement dans les matériaux actuels.

Adopté à la session spéciale du 20 octobre 1977.


.....
MAIRE


.....
Secrétaire-trésorier